

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR DE CHASSE

Nous vous proposons une assurance Responsabilité Civile « Organisateur de Chasse », spécifiquement adaptée aux : SOCIÉTÉS DE CHASSE, ASSOCIATIONS DE CHASSE, ACCA, AICA et plus généralement tout groupement de chasseurs.

En votre qualité d'Organisateur de chasse, nous garantissons votre responsabilité si cette dernière venait à être mise en jeu au cours d'une réunion de chasse, en cas de dommages causés aux tiers, y compris aux adhérents, actionnaires de chasse et tous invités.

### Sont notamment garantis les dommages :

- Causés aux récoltes, aux cultures et aux propriétés à l'occasion de la chasse ou de la destruction d'animaux nuisibles et occasionnés par le gibier.
- Résultant de l'emploi de pièges et d'appâts utilisés conformément à la législation en vigueur.

### Tarifs saison 2019-2020

NOMBRE DE PARTICIPANTS	PRIME TTC / AN
De 1 à 15	58 EUR
De 16 à 25	66 EUR
De 26 à 50	86 EUR

(\*) Chasseurs, y compris invités avec armes de chasse, traqueurs, piègeurs, rabatteurs  
 29 euros de surprime par garde-chasse

Vous souhaitez connaître le tarif pour plus de chasseurs?

**Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement au 03 20 15 50 70 ou par mail [contact@adh-assurances.fr](mailto:contact@adh-assurances.fr)**

Renseignements à nous communiquer :

Société de Chasse de (ou en nom propre) : .....

Adresse du territoire (exclusivement France Métropolitaine) : .....

Nom et adresse du Représentant : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Nombre de participants (chasseurs, invités avec armes de chasse, traqueurs, piègeurs, rabatteurs compris) : .....

Nombre de gardes-chasse (surprime de 29 euros par garde chasse): .....

Nombre de sinistres durant la saison passée et le coût : .....

Ci-joint, chèque de ..... € (à l'ordre de ADH)      Date effet du contrat : .....

(au plus tôt le lendemain de la réception de votre règlement)

### À transmettre à ADH 300 rue de Lille Bâtiment B - 59520 Marquette-Lez-Lille

Fait à ..... Le .....

Signature :

Contrat souscrit par l'intermédiaire d'ADH (nom commercial de la société DESCAMPS D'HAUSSY ET CIE), 300 rue de Lille Bâtiment B - 59520 Marquette-lez-Lille - SARL au capital de 480 000 euros - RCS Lille n° 458 504 495 - Agent général et courtier d'assurances (exerçant sous les modalités du b de l'article L.520-2 II du code des assurances) immatriculés à l'ORIAS sous le n° 07 000 556 [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr) - APE : 6622 Z - TVA intracommunautaire : FR 504 585 044 95. La société ADH - DESCAMPS D'HAUSSY ET CIE ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune compagnie d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société ADH - DESCAMPS D'HAUSSY ET CIE. Nous tenons à votre disposition sur simple demande la liste de nos fournisseurs actifs. Service réclamation : par courrier à l'adresse du siège social ADH - DESCAMPS D'HAUSSY ET CIE, par téléphone au 03 20 15 50 70 ou par email à l'adresse [reclamations@adh-assurances.fr](mailto:reclamations@adh-assurances.fr). Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai de dix jours ouvrables à compter de sa réception et à vous apporter une réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre réclamation. En cas d'échec de votre réclamation, vous pouvez contacter le médiateur de l'assurance par écrit à La Médiation de l'Assurance - TSA 50 110 - 75 441 Paris Cedex 09. ADH exerce sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09. Les informations recueillies par ADH au cours de la relation d'affaires, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de votre contrat, l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, de lutte contre les fraudes, la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin du contrat. Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, aux organismes sociaux lorsqu'ils interviennent dans le règlement des sinistres et des prestations. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat). Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à l'adresse du siège social, ADH - DESCAMPS D'HAUSSY ET CIE, par téléphone au 03 20 15 50 70 ou par email à l'adresse [reclamations@adh-assurances.fr](mailto:reclamations@adh-assurances.fr)